



Note sur les boisements sur le site

3 novembre 2025

Rédacteurs : Pascal QUENIOT (PNRLAT).

Objet de la présente note

Cette note est un complément d'informations sur la foresterie et la culture du peuplier sur le site Ramsar. Elle est réalisée à la demande des experts qui ont visité le site du 15 au 17 septembre 2025 et ont demandé des compléments d'information.

Présence des peupleraies sur le site

Lors de la visite des experts, le 17 septembre 2025, en présence de M. Pierre-Damien Dessarps, Directeur adjoint du CRPF Centre-Val de Loire, il a été constaté la différence des données relatives à la présence surfacique des peupliers sur le site. Le Parc a identifié 1400 ha de peupleraies soit environ 7% du site. Le CRPF, quant à lui, a mentionné que le site était concerné par la présence de plus de 9% de peupliers.

Les données chiffrées fournies par le Parc proviennent de l'interprétation de l'occupation du sol issue de photos-satellitaires prises en 2016. Ces photos ont tendance à minorer ou ne pas prendre en compte les surfaces d'une largeur inférieure à 10 m pouvant exclure des linéaires plantés. Par ailleurs, ces photos sont des données prises à un instant précis ; des coupes ayant pu avoir été réalisées quelques années auparavant.

Le CRPF, quant à lui, considère la totalité des parcelles, notamment soumises à la législation sur les boisements qui obligent à replantation, des peupleraies qu'elles soient plantées ou à venir.

A noter qu'il n'y a pas d'études d'impacts sur l'exploitation des petites peupleraies. Elles ne font donc pas l'objet d'avis réglementaires. Il est interdit de transformer des terrains de prairies en boisements.

La foresterie sur le site

La principale activité forestière sur le site et tout particulièrement sur les vallées de l'Indre et de la Vienne, est l'exploitation du peuplier. Cette exploitation est historique avec la présence, il y a une trentaine d'année, de fabrication de cagettes (Azay-le-Rideau, Sainte Maure de Touraine, Beaufort-en-Anjou...) en raison de la forte présence d'arboriculture et de maraichage.

Il est également à signaler que la vallée de l'Indre (Indre et Indre-et-Loire) est la deuxième zone de production du peuplier derrière la vallée de l'Oise.

Actuellement, on peut remarquer une stagnation voire une baisse des surfaces en peupleraies en raison de l'inadéquation de certaines parcelles (sols tourbeux, sables...) à cette production. On constate aussi localement des non-renouvellement après exploitation voire des abandons de peupleraies anciennes.

L'ONF et le CRPF recherchent une production de meilleure qualité pour une plus grande valorisation économique.

Forêts et notion de "libre évolution" en boisements

Le secteur est localement en déprise « d'usages forestiers », c'est-à-dire que l'on constate des abandons d'entretien et/ou de gestion. Des parcelles enherbées ou des parcelles enforestées, faute d'entretien, évoluent progressivement vers de la forêt alluviale. Cette situation est courante sur les îles, les secteurs peu accessibles à l'entretien ou à l'abattage. Le niveau de naturalité de ce type d'habitat augmente. A noter que la forêt spontanée correspond généralement à de la frênaie alluviale, boisement d'intérêt communautaire.